



Non respect du contrat du travail par mon employeur

Par **magnum**, le **22/09/2008** à **05:13**

Bonjour à vous tous
Je travaille dans la restauration rapide depuis 2ans et demi à peu près avec un CDI à temps partiel de 18hr hebdo.
La repartition du temps du travail hebdomadaire est communiquée à l'ensemble des employés à traves un planning que le patron prépare au fur et à mesure.
Le problème vient du fait qu'une close de mon CDI indique que cette répartition doit être communiquée à l'employé avant 10 jours de son commencement et doit également couvrir une période de 3 semaines de travail. La chose que mon patron n'a jamais respecté afin d'éviter les heures complémentaires. Ceci dit, le palanning de chaque semaine ne me parvient qu'à la fin de celle qui la précède (Samedi voir parfois Dimanche soir). Ainsi, les plannings couvrant les 3 semaines ne sont pas fournis, et la période de 10 jours n'est pas respectée non plus.
Ceci constitue un non respect du contrat qui me lie à ce boulot et ne cesse de me causer du désordre dans ma vie personnelle et mes études aussi (car je suis étudiant en même temps).
Puis-je rempre ce contract pour non respect de l'employeur? Si oui, que dois je faire?? demissionner ou porter plainte (quoique j'aime pas passer par le prud'homme et j'ai pas les moyens de payer un avocat)? et dans le cas où je demissionne quel droits aurai je aux niveau des assedic?
Merci de bien vouloir m'aider car là je ne trouve aucune issue.